## Communiqué de presse



# Etiquettes énergie et mesures d'écoconception pour 2015

Décembre 2014 - Conçue pour fournir aux consommateurs des informations fiables et comparables, l'étiquette énergie accompagne les produits en sortie de fabrication et comporte, sous forme de pictogrammes, des informations sur les caractéristiques essentielles pour choisir un appareil ménager performant et respectueux de l'environnement. Ces exigences touchant de plus en plus d'appareils électroménagers, voici un tour d'horizon des nouveautés à prévoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### Les fours

- Obligatoire depuis août 2003, la réglementation Etiquetage énergie s'applique aux fours électriques à usage domestique, y compris lorsqu'ils sont intégrés dans des cuisinières.
- L'échelle d'efficacité énergétique s'étage entre A+++ et D.
- ▶ Depuis le 20 février 2014, la nouvelle étiquette comportant les classes supérieures A+, A++ et A+++ peut déjà être apposée sur les nouveaux produits mis sur le marché mais son utilisation deviendra obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. A compter de cette date, l'étiquetage énergie deviendra également obligatoire pour les fours fonctionnant à l'aide de gaz naturel.

#### Les hottes

- Les hottes seront dotées pour la première fois d'une étiquette énergie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette dernière sera constituée de 7 classes de A à G et inclura :
  - La classe d'efficacité énergétique
  - La consommation d'énergie annuelle en kWh
  - La classe d'efficacité d'évacuation des flux de vapeur
  - La classe d'efficacité d'éclairage de la surface de cuisson
  - La classe d'efficacité de filtration des graisses
  - La déclaration du niveau de bruit aérien de l'appareil. Obligatoire, il sera exprimé en dB (A).

## Les machines à café

Les machines à café ne sont pas dotées de l'étiquetage énergie mais sont soumises à une mesure d'écoconception :

- 5 ans après avoir fixé leur consommation d'électricité maximale en mode « veille » et 2 ans après avoir diminué celle-ci de moitié, les machines à café seront pourvues, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de systèmes automatiques qui limiteront leur durée de maintien au chaud ou d'activation de l'élément chauffant, une fois la boisson obtenue, afin de réduire leur consommation d'énergie.
- Cette durée variera en fonction du type de machine à café (cafetière filtre dotée d'une verseuse en verre, cafetière filtre avec verseuse isotherme ou autres machines à café) et selon la fonction utilisée (préparation d'un café, détartrage ou nettoyage automatique). Celle-ci pourra aller de 40 minutes au maximum après l'achèvement du dernier cycle de préparation du café pour une cafetière à filtre dotée d'une verseuse en verre, à 30 minutes pour une cafetière expresso et 5 minutes pour une cafetière à filtre dotée d'une verseuse isotherme.

#### A propos du GIFAM

Organisation fédératrice de l'industrie des appareils ménagers, le GIFAM (Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils d'équipement Ménager) rassemble une cinquantaine d'entreprises, grands groupes multinationaux et PME, qui accompagnent le consommateur au quotidien en proposant une offre complète et diversifiée sous des marques de grande notoriété.

#### Contact presse

AGENCE OXYGEN 12 rue Montesquieu 92600 Asnières

Pauline Boulfroy

Tel: 03 66 72 41 43 - pauline@oxygen-rp.com